

DEPARTEMENT DU VAR (83)
COMMUNE DE FREJUS

PROJET DE CONSTRUCTION DE 185 LOGEMENTS
Rue des Combattants d'Afrique du Nord – 83600 FREJUS

Synthèse Hydraulique

MAITRE D'OUVRAGE



NEXITY IR PROGRAMMES REGION SUD
11 rue Racine
83000 TOULON
Représenté par M. COHEN Mickaël

ARCHITECTE/MAITRE D'OEUVRE



JEAN-PASCAL CLEMENT Architecte D.P.L.G
725 avenue de Valescure,
83700 SAINT-RAPHAEL
Tél : 04 94 95 19 15
jpc@jpcarchi.com

1 - Délimitation du bassin versant d’étude

La parcelle n° 393 présente une superficie d’environ 56 050 m² mais seulement 43 544 m² seront aménagés. La partie non aménagée de la parcelle ne s’écoule pas en direction de l’emprise du projet. Ainsi, ce bassin versant non aménagé n’est pas pris en compte dans la présente étude. Lors de l’analyse sur site, un seul bassin versant de 44 113 m² a été identifié. Ce bassin versant comprend 43 544 m² de bassin versant projet et 569 m² de bassin versant amont enherbé intercepté par le projet. A l’état projet, il sera collecté et directement renvoyé à l’exutoire comme à l’état actuel. Ce bassin amont n’est donc pas pris en compte dans le volume de rétention.

2 - Définition de l’état initial du site

2.1 - Description de l’état avant aménagement

Le terrain est actuellement occupé par un ancien camping. Les surfaces imperméabilisées existantes sont des bâtiments existants pour l’accueil et les sanitaires, des surfaces de dalles et de terrasses au niveau des emplacements du camping, des cheminements en enrobé et des voiries. L’emprise du bassin versant comporte également une piscine commune et des espaces verts. La surface en amont hydraulique interceptée par le projet est occupée par un espace enherbé. Les ruissellements en provenance de ce bassin versant amont sont captés ponctuellement en limite est du site lorsqu’aucun obstacle à l’écoulement n’a été détecté ou lorsque la délimitation existante est transparente hydrauliquement. Le site n’est actuellement pas équipé d’un dispositif de compensation de l’imperméabilisation des sols.

2.2 - Définition de l’exutoire avant aménagement

Suite à nos visites de terrain du 29/03/2022 et du 10/05/2022, il a été identifié un caniveau à l’entrée principale actuelle du site (rue des Combattants d’Afrique du Nord), qui se prolonge jusqu’au fossé existant situé au sud-ouest de l’opération, le long de la D4. Ce fossé enherbé draine actuellement la surface de l’opération (43 544 m²) et la surface amont interceptée par le projet (569 m²), soit une surface globale drainée de 44 113 m², ainsi que la route départementale et les eaux pluviales des parcelles voisines au Nord du projet. Une buse existante de diamètre 500 mm conduit les eaux pluviales jusqu’au fossé et les écoulements de ce fossé sont dirigés de l’autre côté de la D4 via un cadre de dimensions 1500 x 1000mm. Les eaux pluviales rejoignent ensuite naturellement un affluent du Compassis, un ruisseau qui se jette dans la rivière La grande Garonne. La Grande Garonne est un affluent de l’Argens, un fleuve se jetant dans la Méditerranée. La figure 1 ci-dessous permet d’apprécier le sens d’écoulement des eaux en situation actuelle à l’échelle de la zone de projet.

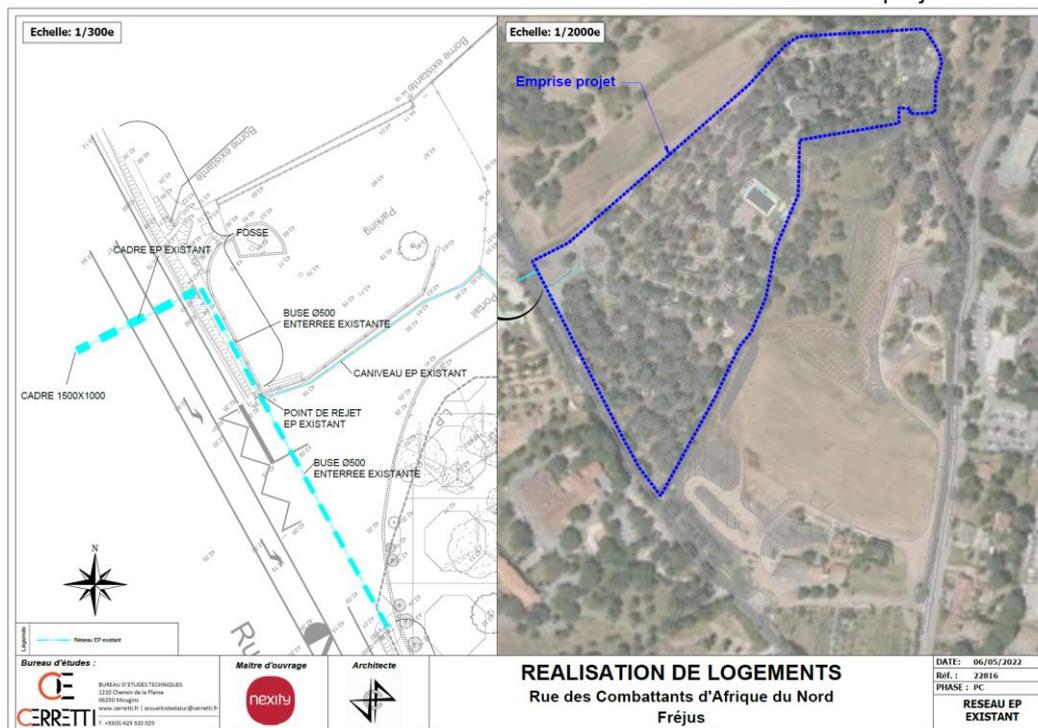


Figure 1 : sens d’écoulement des eaux en situation actuelle

3 - Définition de l'état projet

3.1 - Description du projet

Le projet consiste en la création de 184 logements, d'une piscine collective, de parkings, d'une voirie de desserte interne permettant de desservir l'ensemble des bâtiments, de places de stationnement, et d'aménagements d'espaces verts.

3.2 - Définition de l'exutoire à l'état projet

Il est prévu de réutiliser l'exutoire actuel existant pour le rejet des eaux pluviales après régulation. Ainsi, les débits de fuite seront rejetés directement au niveau du cadre de dimensions 1500 x 1000mm. Le fossé existant sera busé dans le cadre du projet, l'accès à l'opération étant décalé par rapport à l'existant.

A noter que la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur a validé le positionnement du point de rejet des eaux pluviales en provenance des systèmes de rétention et la suffisance de l'exutoire lors de la réunion sur site du 23/05/2022 (Cf. mail du 14/06/2022).

3.3 - Mesures compensatoires

3.3.1.1 - Hypothèses et contexte réglementaire

Les documents réglementaires en vigueur relatifs à la gestion des eaux pluviales sur la commune de FREJUS sont le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de 2019 et la Doctrine Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du 19/04/2022.

Conformément aux prescriptions réglementaires, le volume de rétention est calculé selon 4 méthodes :

- un ratio pour le volume de rétention d'au minimum **100 L/m² imperméabilisé en prenant en référence la surface active** (*Doctrine MISEN du Var, 2022*),
- un ratio d'au moins **130 L/m² imperméabilisé en prenant en référence la surface active** (*SDAEP, 2019*),
- la **méthode des pluies** utilisant les données pluviométriques locales. Cette méthode permet de définir le volume de rétention à créer permettant d'écarter (pour le présent Schéma Directeur) une **pluie centennale** précipitée sur l'emprise du projet, avec un débit de fuite au milieu superficiel contraint (*SDAEP, 2019*).
- le **calcul hydraulique** pour une **pluie d'occurrence centennale**, avec un rejet correspondant au débit biennal avant aménagement et une pluie double triangle de durée 4h (*Doctrine MISEN du Var, 2022*).

Dans le cas où le terrain d'assiette du projet a une capacité naturelle de rétention liée à sa topographie, cette capacité doit soit être maintenue en l'état, soit restituée par le projet. L'emprise du projet ne comporte aucune cuvette naturelle à conserver ou restituer.

3.3.1.2 - Calcul des coefficients de ruissellement

Les caractéristiques des deux bassins versants du projet drainés par chacun des bassins de rétention projetés sont renseignées ci-après. Il est à noter que les surfaces mesurées ou déterminées correspondent aux surfaces de l'impluvium (= surfaces projetées au sol).

Nature des surfaces	Surface	Pluie fréquente (1 - 2 ans)		Pluie rare (100 ans ou sup)		Pluie rare (100 ans ou sup) Surface imperméabilisée active
		Coefficient de ruissellement	Surface Active	Coefficient de ruissellement	Surface Active	
BV 1						
Bâtiments	2 181 m ²	0,95	2 072 m ²	1,00	2 181 m ²	2 181 m ²
Béton désactivé	223 m ²	0,90	200 m ²	1,00	223 m ²	223 m ²
Terrasses	418 m ²	0,90	376 m ²	1,00	418 m ²	418 m ²
Enrobés	2 002 m ²	0,90	1 802 m ²	1,00	2 002 m ²	2 002 m ²
Nidagravel	575 m ²	0,50	287 m ²	0,80	460 m ²	460 m ²
Evergreen	207 m ²	0,50	104 m ²	0,80	166 m ²	166 m ²
Plage piscine	111 m ²	0,90	100 m ²	1,00	111 m ²	111 m ²
Ballast	294 m ²	0,50	147 m ²	0,80	235 m ²	235 m ²



NEXITY – Projet de construction de 185 logements
Rue des Combattants d’Afrique du Nord - 83600 FREJUS

Sol imperméable avec végétation 2% < I < 7%	8 884 m ²	0,20	1 777 m ²	0,45	3 998 m ²	-
Piscine	100 m ²	0,00	0 m ²	0,00	0 m ²	0 m ²
Total	14 995 m²	0,46	6 865 m²	0,65	9 793 m²	5 796 m²

Coefficient de ruissellement moyen : C = Sa/S :

46%

65%

Nature des surfaces	Surface	Pluie fréquente (1 - 2 ans)		Pluie rare (100 ans ou sup)		Pluie rare (100 ans ou sup) Surface imperméabilisée active
		Coefficient de ruissellement	Surface Active	Coefficient de ruissellement	Surface Active	
BV 2						
Bâtiments	2 921 m ²	0,95	2 775 m ²	1,00	2 921 m ²	2 921 m ²
Terrasses	379 m ²	0,90	341 m ²	1,00	379 m ²	379 m ²
Enrobés	2 955 m ²	0,90	2 659 m ²	1,00	2 955 m ²	2 955 m ²
Béton désactivé	363 m ²	0,90	327 m ²	1,00	363 m ²	363 m ²
Nidagravel	1 230 m ²	0,50	615 m ²	0,80	984 m ²	984 m ²
Sol imperméable avec végétation 2% < I < 7%	21 270 m ²	0,20	4 254 m ²	0,45	9 571 m ²	-
Total	29 118 m²	0,38	10 972 m²	0,59	17 174 m²	7 603 m²

Coefficient de ruissellement moyen : C = Sa/S :

38%

59%

3.3.1.3 - Calcul des débits de fuite

De par l'imperméabilisation des sols induite par l'opération, à période de retour égale, le débit de pointe après projet est supérieur au débit de pointe à l'état naturel. Par conséquent, il convient d'interposer des ouvrages de retenue afin de limiter le débit rejeté au débit admissible Qf. Le débit de fuite maximum du projet est égal au débit biennal avant aménagement car l'exutoire est identifié et sans contrainte particulière (cadre existant). Nous considérons un débit biennal avant aménagement (état naturel) de 182,3 L/s.

La doctrine MISEN du Var du 19/04/2022 indique : « Si plusieurs bassins de rétention sont prévus pour un même bassin versant, le débit de fuite sera réparti entre eux au prorata de leur volume ». Le tableau ci-après expose les débits de fuite calculés pour chacun des deux bassins de rétention.

A noter qu'une pompe de relevage sera nécessaire pour relever les eaux pluviales du caniveau à l'entrée du site jusqu'au bassin de rétention n°2 en raison de la côte altimétrique.

DEBIT DE FUITE	
A RETENIR (biennal avant aménagement)	
Rejet vers fossé existant Rue des Combattants d'Afrique du Nord	
Débit de fuite MAX BV1	Débit de fuite MAX BV2
78,8 l/s	103,4 l/s

3.3.1.4 - Calcul du volume de rétention

Les volumes des deux bassins de rétention sont calculés selon les 4 méthodes de dimensionnement énoncées supra (paragraphe 3.3.1.1 -), conformément aux documents réglementaires en vigueur. L'emprise du projet ne comporte aucune cuvette naturelle à conserver ou restituer.

Le volume le plus contraignant obtenu pour le bassin de rétention 1 après application des 4 méthodes est celui obtenu avec le ratio de 130L/m² imperméabilisés. Le volume le plus contraignant obtenu pour le bassin de rétention 2 est celui obtenu avec la méthode du réservoir linéaire pour une pluie centennale double triangle de durée 4h et un rejet égal au débit biennal avant aménagement. Le tableau ci-après synthétise les résultats du dimensionnement de chacun des bassins de rétention.

	VOLUME UTILE DE RETENTION					A RETENIR
	Prescriptions locales (SDAEP)		Prescriptions départementales (Doctrine MISEN du Var)		Volume MIN	
	Volume utile de rétention (ratio 130 L/m ² imp active)	Volume utile de rétention (réservoir linéaire, pluie T=100 ans de 240mn)	Volume utile de rétention (ratio 100 L/m ² imp active)	Volume utile de rétention (méthode des pluies, pluie T=100 ans)		
BV1	753 m ³	458,5 m ³	580 m ³	470 m ³	753 m³	130 l/m ² imp.
BV2	988 m ³	1 090,0 m ³	760 m ³	987 m ³	1 090 m³	143 l/m ² imp.

Ainsi, le volume utile minimal retenu pour l’ouvrage de rétention 1 est de 753 m³ et le volume utile minimal retenu pour l’ouvrage de rétention 2 est de 1090 m³. De plus, il convient de préciser que le temps de vidange du bassin de rétention 1 est de 2,7 h et que le temps de vidange du bassin de rétention 2 est de 2,9 h.

3.3.1.5 - Traitement qualitatif

Des systèmes de traitement seront mis en place afin de lutter contre la pollution chronique et d’assurer un traitement qualitatif des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel, notamment :

- Un abattement par les ouvrages de rétention,
- Des regards siphoniques en sortie des bassins de rétention,
- Des grilles pour retenir les flottants et macro-déchets dans les ouvrages,
- Une proposition d’ouvrages complémentaires de décantation ou de filtration des particules, uniquement si cela est nécessaire pour atteindre les seuils de référence.

3.3.1.6 - Emplacement et description des bassins de rétention et du dispositif de gestion des eaux pluviales

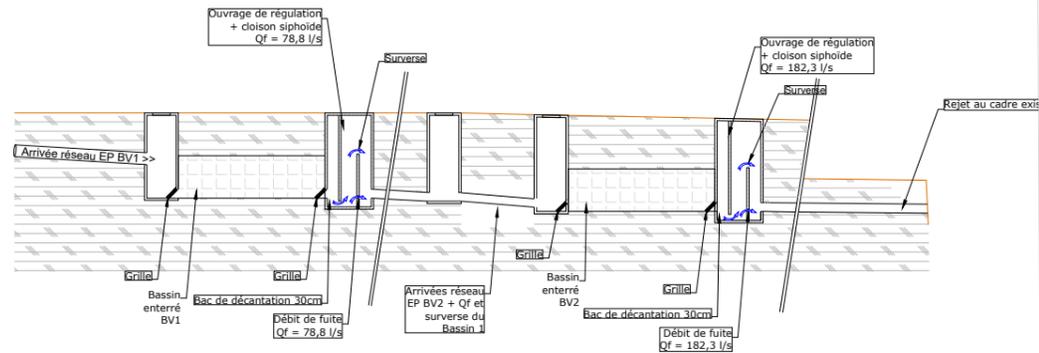
Le bassin de rétention n°1 aura un volume utile minimal de 753 m³ et l’ensemble des eaux pluviales récupérées par ce dispositif sera limité à un débit de fuite de 78,8 L/s. Le bassin de rétention n°1 sera localisé en lieu et place de l’ancienne piscine existante du camping. Ce bassin de rétention n°1 drainera gravitairement l’ensemble des surfaces du bassin versant projet n°1 grâce au réseau pluvial projeté jusqu’à une occurrence minimale de 100 ans. Le débit de fuite et la surverse du bassin de rétention 1 seront dirigés vers le bassin de rétention 2.

Le bassin de rétention n°2 aura un volume utile minimal de 1090 m³ et l’ensemble des eaux pluviales récupérées par ce dispositif sera limité à un débit de fuite de 182,3 L/s jusqu’au cadre existant situé Rue des Combattants d’Afrique du Nord en gravitaire. Il sera localisé au nord du bâtiment projeté n°9. Ce bassin n°2 drainera gravitairement et via une pompe de relevage (pour les eaux du caniveau grille à l’entrée du site) l’ensemble des surfaces du bassin versant projet n°2 grâce au réseau pluvial projeté jusqu’à une occurrence minimale de 100 ans et il récupèrera le débit de fuite et le débit de surverse du bassin de rétention 1.

Les bassins de rétention seront enterrés et ils seront étanches et lestés si nécessaire. Les deux bassins de rétention devront être 100% visitables et curables pour assurer le contrôle et l’entretien des dispositifs.



Selon les contraintes de l'opération, les cotes projet après aménagement pourront nécessiter l'adaptation du dispositif de gestion des eaux pluviales de l'opération, tout en respectant le volume de rétention global et le débit de fuite défini dans la présente étude. Un contrôle des installations sera réalisé de manière régulière et après chaque pluie significative par le gestionnaire du site. Ces visites permettront d'inspecter l'état des équipements, d'identifier les instabilités ou les points sensibles des ouvrages, et le cas échéant de procéder à leur entretien ou leur réparation. Les équipements de gestion des eaux pluviales seront entretenus de manière à garantir leur bon fonctionnement permanent. Tous les équipements nécessitant un entretien régulier seront pourvus d'un accès permettant leur desserte en toute circonstance. Lors d'évènements pluvieux successifs, il faudra veiller à ce que le dispositif de vidange à débit régulé soit parfaitement opérationnel



Bassin enterré BV1
 Structure Alvéolaire Ultra Légère
 Volume utile : 753 m³
 Surface : 563 m²
 Hauteur : 1,41 m
 Débit de fuite : 78,8 l/s

Bassin enterré BV2
 Structure Alvéolaire Ultra Légère
 Volume utile : 1090 m³
 Surface : 494 m²
 Hauteur : 2,32 m
 Débit de fuite : 182,3 l/s



-  Canalisation d'eau pluviale
-  Regard d'eau pluviale
-  Grille d'eau pluviale
-  Ouvrage de sortie
-  Regard brise charge
-  Caniveau à grille
-  Canalisation d'eau de toiture
-  Regard de descente toiture
-  Bassin de rétention
-  Ouvrage de rejet

Bureau d'études :



BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
 1210 Chemin de la Plaine
 06250 Mougins
 www.carretti.fr | accueilcotedazur@carretti.fr
 T. +33(0) 423 320 025

Maître d'ouvrage



Architecte



REALISATION DE LOGEMENTS

Rue des Combattants d'Afrique du Nord - Fréjus

DATE: 24/06/2022

Réf. : 22816 CR

PHASE : PC

**SYSTEME DE
 GESTION DES EAUX
 PLUVIALES PROJETES**

TINEETUDE Ingénierie

De: Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>
Envoyé: mardi 14 juin 2022 19:19
À: ROSSI Julian; NESME Sebastien; TINEETUDE Ingénierie
Cc: Coline ROLOF; Jacques Simon
Objet: TR: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonsoir à tous,

Vous trouverez ci-dessous un écrit de l'Agglo nous autorisant à nous rejeter dans le réseau EP existant.

Séverine, est-ce que cela suffit pour le dossier cas/cas ?
Ils vont préparer un courrier, mais à priori ça prend un peu de temps.
Merci de ton retour

Bonne soirée

Audrey DURAND
Cheffe d'Agence Côte d'Azur



CERRETTI

Agence Côte d'Azur
1210 Chemin de la Plaine
Lieudit Jylloue
06250 MOUGINS
Tel : 04 23 32 00 25
Mob : 06 75 28 13 00
audrey.durand@cerretti.fr
www.cerretti.fr

De : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>
Envoyé : mardi 14 juin 2022 16:31
À : Coline ROLOF <coline.rolof@cerretti.fr>; Marie-Gabrielle SEGARD <m.segard@esterelcotedazur-agglo.fr>
Cc : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>; José LOPEZ <j.lopez@esterelcotedazur-agglo.fr>
Objet : Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour,

Je vous confirme que le Service Eaux Pluviales Urbaines de Estérel Côte d'Azur Agglomération autorise le rejet des eaux pluviales dans le branchement pluvial existant situé au 3360 Rue des Combattants d'Afrique du Nord à FREJUS, selon les modalités vues ensemble sur site et qu'il devra en outre se conformer aux exigences des Services de l'Etat suite au dépôt du Dossier Loi sur l'Eau.

Un courrier officiel vous sera adressé prochainement (merci Marie de rédiger en ce sens).

Cordialement,

Aurélien DE SA

Responsable du service
Service Eaux Pluviales Urbaines
06 47 36 73 88
a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr
esterelcotedazur-agglo.fr - deveco.esterelcotedazur-agglo.fr



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

Adoptez l'éco-attitude : N'imprimez et ne stockez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire !

De : Coline ROLOF <coline.rolof@cerretti.fr>
Envoyé : vendredi 10 juin 2022 10:51
À : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>
Cc : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>
Objet : TR: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour Monsieur DE SA,

Suite à notre visite sur site du 23/05/2022 au 3360 Rue des Combattants d'Afrique du Nord à FREJUS, pourriez-vous nous confirmer par écrit le rejet EP prévu dans le fossé situé rue des Combattants d'Afrique du Nord au niveau du point de rejet existant s'il vous plaît ?

Cette attestation écrite pour la pré-autorisation de rejet EP sera annexée au Dossier Loi sur l'Eau.

Merci d'avance pour votre retour.

Bonne journée.

Cordialement,

Coline ROLOF
Ingénieure Hydraulicienne



CERRETTI

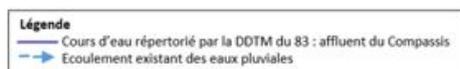
Agence Côte d'Azur
1210 Chemin de la Plaine
Lieudit Jylloue
06250 MOUGINS

De : Coline ROLOF
Envoyé : lundi 16 mai 2022 12:11
À : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>
Objet : TR: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour Monsieur DE SA,

Dans le prolongement de nos échanges relatifs à la localisation des réseaux existants sur la RD4 à Fréjus,

Nous proposons, pour ce projet, un rejet dans le fossé situé rue des Combattants d'Afrique du Nord au niveau du point de rejet existant et un débit de rejet égal au débit biennal avant aménagement (à l'état naturel). Un plan de situation comportant le positionnement du rejet existant qui sera conservé à l'état projet est présenté en pièce jointe.



Carte des cours d'eau répertoriés par la DDTM du 83



Rejet dans le fossé situé rue des combattants d'Afrique du Nord

Pourriez-vous nous confirmer la suffisance de cet exutoire pour un débit biennal avant aménagement (état naturel) du projet et le positionnement du rejet s'il vous plaît ?

Bonne journée.

Cordialement,

Coline ROLOF
Ingénieure Hydraulicienne



Agence Côte d'Azur
1210 Chemin de la Plaine
Lieudit Jylloue
06250 MOUGINS
Tel : 04 23 32 00 25
coline.rolof@cerretti.fr
www.cerretti.fr

De : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>

Envoyé : lundi 16 mai 2022 11:58

À : Coline ROLOF <coline.rolof@cerretti.fr>

Objet : TR: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Audrey DURAND
Cheffe d'Agence Côte d'Azur



Agence Côte d'Azur
1210 Chemin de la Plaine
Lieudit Jylloue
06250 MOUGINS
Tel : 04 23 32 00 25
Mob : 06 75 28 13 00
audrey.durand@cerretti.fr
www.cerretti.fr

De : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>

Envoyé : vendredi 28 janvier 2022 08:39

À : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>

Cc : service.pluvial <service.pluvial@esterelcotedazur-agglo.fr>

Objet : Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour,

Un agent du Service s'est rendu sur site et devait vous contacter.
Je suppose qu'il n'a pas eu le temps et il s'est blessé depuis.

Je vais donc demander à un autre collègue de vous contacter.

Cordialement,

Aurélien DE SA

Estérel Côte d'Azur Agglomération - Chef de Service Eaux Pluviales Urbaine

> Tél.: 04.94.51.76.85

> Port.: 06.47.36.73.88

> Courriel: a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr

De : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>

Envoyé : jeudi 27 janvier 2022 21:29

À : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>

Cc : Jacques Simon <j.simon@jpcarchi.com>; NESME Sebastien <SNESME@nexity.fr>; ROSSI Julian <JROSSI@nexity.fr>; service.pluvial <service.pluvial@esterelcotedazur-agglo.fr>

Objet : RE: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonsoir Monsieur DE SA,

Je me permets d'insister car je n'ai pas de retour depuis votre mail du 20/01.

Avez-vous pu traiter notre demande ci-dessous ?

Je souhaiterais être présente lors des investigations.

Merci de votre retour

Bien cordialement

Audrey DURAND



CERRETTI

Agence Côte d'Azur

1210 Chemin de la Plaine

Lieudit Jylloue

06250 MOUGINS

Tel : 04 23 32 00 25

Mob : 06 75 28 13 00

audrey.durand@cerretti.fr

www.cerretti.fr

De : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>

Envoyé : jeudi 20 janvier 2022 09:53

À : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>

Objet : RE: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour,

Je pensais que c'était fait mais nous avons eu un problème informatique sur l'adresse générique.

Je vous fais rappeler rapidement.

Cordialement,

Aurélien DE SA

Estérel Côte d'Azur Agglomération - Chef de Service Eaux Pluviales Urbaine

> Tél.: 04.94.51.76.85
> Port.: 06.47.36.73.88
> Courriel: a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr

De : Audrey DURAND <audrey.durand@cerretti.fr>

Envoyé : jeudi 20 janvier 2022 08:42

À : service.pluvial <service.pluvial@esterelcotedazur-agglo.fr>

Cc : Aurélien DE SA <a.desa@esterelcotedazur-agglo.fr>; Jacques Simon <j.simon@jpcarchi.com>; NESME Sebastien <SNESME@nexity.fr>; ROSSI Julian <JROSSI@nexity.fr>

Objet : RE: Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour,

Avez-vous pu prendre connaissance de notre demande ci-dessous ?

Merci de votre retour

Bien cordialement

Audrey DURAND



Agence Côte d'Azur

1210 Chemin de la Plaine

Lieudit Jylloue

06250 MOUGINS

Tel : 04 23 32 00 25

Mob : 06 75 28 13 00

audrey.durand@cerretti.fr

www.cerretti.fr

De : Audrey DURAND

Envoyé : lundi 17 janvier 2022 13:28

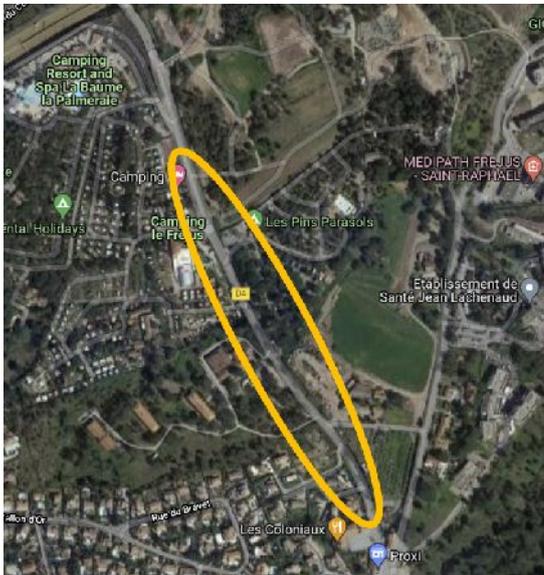
À : service.pluvial@esterelcotedazur-agglo.fr

Cc : a.desa@cavem.fr; Jacques Simon <j.simon@jpcarchi.com>; NESME Sebastien <SNESME@nexity.fr>; ROSSI Julian <JROSSI@nexity.fr>

Objet : Fréjus - Réseaux existants sur la RD4

Bonjour,

Suite à nos échanges avec M. DE SA, nous vous sollicitons pour une recherche/reconnaissance du réseau EP existant sur la RD4 à Fréjus, sur la section identifiée ci-dessous.



En effet, nous étudions le raccordement d'un branchement EP au droit du camping des Pins Parasols, et nous n'avons quasiment pas d'information sur le réseau existant.

Nous vous remercions de nous tenir informés de la date à laquelle vous pourrez vous rendre sur site, pour que je puisse vous accompagner.

A votre disposition pour tout complément
Bien cordialement.

Audrey DURAND



CERRETTI

Agence Côte d'Azur
1210 Chemin de la Plaine
Lieudit Jylloue
06250 MOUGINS
Tel : 04 23 32 00 25
Mob : 06 75 28 13 00
audrey.durand@cerretti.fr
www.cerretti.fr